GENETHON

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

1bis rue de l'Internationale

91002 EVRY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

GENETHON

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

1bis rue de l'Internationale

91002 EVRY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association GENETHON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GENETHON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Deloitte.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable découlant de la première application du règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Deloitte.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Deloitte.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

ASSOCIATION GENETHON
91000 EVRY

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	998 273	884 310	113 963	156 662
Immobilisations incorporelles en cours	158 369		158 369	143 516
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	20 625 958	7 383 840	13 242 118	14 280 942
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 280 707	14 754 245	3 526 462	3 839 138
Immobilisations corporelles en cours	49 662		49 662	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	8 145 473		8 145 473	7 885 473
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	439 584		439 584	144 364
Total I	48 698 025	23 022 395	25 675 630	26 450 095
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	12 785 882	9 636 995	3 148 887	2 845 123
Avances et acomptes				58 550
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 117 632		33 117 632	22 055 724
Autres	5 618 620		5 618 620	6 898 871
Valeurs mobilières de placement	125 103		125 103	124 658
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 085 680		5 085 680	8 999 147
Charges constatées d'avance	6 878 576		6 878 576	4 495 111
Total II **Total II**	63 611 493	9 636 995	53 974 498	45 477 184
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**112 309 518**	**32 659 391**	**79 650 127**	**71 927 280**

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise	8 421 421	8 421 421
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		-5 057 331
Ecarts de réévaluation	-5 057 331	
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	13 288 054	10 666 837
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 659 953	2 621 217
Situation nette (sous total)	**4 992 191**	**16 652 144**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	14 390 918	
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		15 576 527
Provisions réglementées		
Total I	**19 383 109**	**32 228 671**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 093 419	7 320 675
Provisions pour charges	1 988 595	1 724 090
Total III	**13 082 014**	**9 044 765**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 846 042	1 795 078
Emprunts et dettes financières diverses	5 186 010	5 185 389
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 871 023	17 229 530
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 511 562	1 699 688
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	277 516	640 926
Autres dettes	13 197 601	595 783
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 295 251	3 507 450
Total IV	**47 185 004**	**30 653 844**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**79 650 127**	**71 927 280**

ASSOCIATION GENETHON
91000 EVRY

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5 891	5 236
Ventes de prestations de service	12 864 341	29 234 312
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 188 096	2 974 368
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 537 378	4 038 980
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels	50	
Mécénats		
Contributions financières reçues	383 006	224 962
Autres produits	15 636 610	23 055 169
Total I	47 615 372	59 533 026
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 248 899	8 338 140
Variation de stock	-2 277 816	-4 129 006
Autres achats et charges externes	17 612 297	15 506 909
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 492 148	1 786 925
Salaires et traitements	8 826 880	8 693 000
Charges sociales	4 068 675	4 034 502
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 079 201	9 227 467
Dotations aux provisions	13 426 064	7 248 195
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	303 714	10 361 988
Total II	63 780 063	61 068 119
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-16 164 691**	**-1 535 093**

ASSOCIATION GENETHON
91000 EVRY

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	553	355
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 626	635
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	275 961	42 418
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	54	39 315
Total III	284 194	82 723
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	110 918	71 238
Différences négatives de change	129 445	18 780
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	240 362	90 018
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**43 832**	**-7 295**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-16 120 859**	**-1 542 388**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 634	4 904
Sur opérations en capital	1 269 275	1 446 170
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	1 276 909	1 451 074
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		7 883
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	7 883
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**1 276 909**	**1 443 192**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-3 183 997	-2 720 413
Total des produits (I + III + V)	**49 176 475**	**61 066 823**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**60 836 428**	**58 445 606**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-11 659 953**	**2 621 217**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	130 212	
Prestations en nature	1 619 199	
Bénévolat		
TOTAL	**1 749 411**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	130 212	
Prestations en nature	1 619 199	
Personnel bénévole		
TOTAL	**1 749 411**	

+II. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Créé en 1990 par l'Association Française contre les Myopathies, Généthon est une association Loi de 1901 dédiée à la conception et au développement préclinique et clinique de médicaments de thérapie génique pour les maladies rares, avec pour objectif de mettre à la disposition des malades des traitements innovants.
Pour relever ce défi, Généthon s'est doté de moyens techniques et humains visant à accélérer la mise en application médicale des résultats scientifiques issus de la recherche fondamentale. Cette recherche translationnelle s'appuie sur une plateforme technologique d'excellence et sur environ 200 collaborateurs (chercheurs, pharmaciens, médecins, ingénieurs et techniciens,...) alliant leurs compétences afin de mettre au point ces traitements innovants.
Les activités de Généthon sont entièrement fiscalisées depuis le 1er Janvier 2015. Aussi Généthon est soumis aux impôts commerciaux et ses dépenses ouvrent droit à déduction de la TVA sur l'ensemble de ses activités.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs et aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- indépendances des exercices.

et conformément aux règles générales de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, fondations et fonds de dotation, doivent appliquer le règlement ANC n° 2018-06 qui succède au règlement CRC n°1999-01.
En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association hormis le changement de format du bilan et du compte de résultat et quelques reclassements comptables.

Evénements principaux de l'exercice

- Depuis le 1er confinement lié à la crise sanitaire du Covid 19, Généthon a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité afin de protéger les collaborateurs et leurs familles, assurer le maintien des activités essentielles et indispensables et sécuriser toutes les ressources biologiques.
  Pour assurer la pérennité de l'Association, limiter le retard des essais cliniques engagés et être en capacité de poursuivre notre activité de recherche durant la pandémie, il a été décidé :
  - D'assurer, sur le site, toutes les opérations indispensables et essentielles pour permettre l'avancée de notre recherche et des projets cliniques. Toutes les mesures ont été prises pour assurer la protection du personnel affecté à ces actions,
  - La mise en télétravail obligatoire du personnel dès lors que tout ou partie de leurs activités sont réalisables à distance,
  - L'utilisation du dispositif de soutien aux financements des entreprises pour faire face à la crise avec notamment l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat ainsi que la mise en place d'une activité partielle du mois de mars au mois de juin 2020 pour une partie du personnel dont la fonction nécessitait de travailler sur site et pour lesquels le télétravail n'avait plus été possible.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant

Observations concernant les méthodes comptables

La méthode FIFO est retenue depuis 2014 pour la valorisation des stocks du magasin Généthon.
Les sorties sont valorisées selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.

Notes sur le bilan

1. ACTIF

⇨ Immobilisations

Les seuils à retenir pour l'inscription en immobilisation et la durée d'amortissement des immobilisations ont été identifiés au sein de Généthon conformément au règlement ANC 2014-03.
Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation jusqu'à leur remplacement ou leur mise au rebut.
Pour le bâtiment, la durée d'amortissement est, selon les composants, de 10 ans, 20 ans ou identique à la durée du bail à construction soit jusqu'à fin 2039.

	Libellé	Norme CRC 2002-10	
		Seuil (> à) en euro	Durée
205200	Brevet	-	Durée de vie du brevet
205100	Logiciel	800	5 ou 10
214110	Bâtiment sur sol d'autrui	tous	Bail à construction
214510	Installation Agencement Bâtiment	tous	10 ou 20
215400	Matériel et outillage	800	5
218100	Installation, agencement	tous	10
218200	Véhicule	tous	5 ou 8
218300	Matériel informatique	800	3 ou 5
218301	Matériel de bureau	800	5
218320 et 218321	Matériel de laboratoire	800	5 ou 10
218400 et 218405	Mobilier de bureau	800	15

Immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de logiciels amortis sur 5 ans, et de l'achat d'un brevet en 2007, amorti sur 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont évaluées à leur coût d'acquisition.
La construction du bâtiment de Bio-production a fait l'objet d'une déclaration d'achèvement des travaux au 1 juillet 2013. Cette immobilisation a été comptabilisée en HT exceptée pour les éléments acquis avant l'année 2010.

Immobilisations financières

Généthon détient 60% du capital de la Société par Actions Simplifiée Genosafe pour un montant de 1 320 keuros. Créée le 2 septembre 2003, Genosafe a pour objet la fourniture de services de recherche appliquée dédiés à la sécurité spécifique des médicaments de thérapie génique et cellulaire.
Généthon détient 42,5% des titres de la SAS HMRB pour un montant de 6 565.5 keuros.
Création, le 23 novembre 2020, de la société Atamyo Therapeutics, SAS au capital social de 260 k€ entièrement libéré à la date de création de la société, détenue à 100 % par Généthon.

Liste des filiales et participations (arrondi en K€) **:**

Sociétés	Capitaux propres (y compris le résultat)	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
Filiales (+ 50 %)								
Genosafe SAS	5 023	60%	1 320	1 320	0	6 109	834	0
Atamyo	217	100%	260	260	0	00	-43	0
Participations (10% à 50 %)								
H-MRB SAS	40 756	42,5%	6 565	6 565	0	0	-202	0

Etat des immobilisations :

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 137 989		18 653
Constructions sur sol d'autrui	8 464 444		
Installations générales agencements aménagements des constructions	12 143 205		18 309
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	132 917		
Installations générales agencements aménagements divers	2 011 453		91 313
Matériel de transport	43 618		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 420 129		460 651
Immobilisations corporelles en cours	0		49 662
TOTAL	39 215 767		619 935
Autres participations	7 885 473		260 000
Prêts, autres immobilisations financières	144 364		295 221
TOTAL	8 029 836		555 221
TOTAL GENERAL	48 383 592		1 193 808

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 156 642	1 156 642
Constructions sur sol d'autrui			8 464 444	8 464 444
Installations générales agencements aménagements constr.			12 161 514	12 161 514
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			132 917	132 917
Installations générales agencements aménagements divers			2 102 766	2 102 766
Matériel de transport			43 618	43 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		879 375	16 001 405	16 001 405
Immobilisations corporelles en cours			49 662	49 662
TOTAL		879 375	38 956 327	38 956 327
Autres participations			8 145 473	8 145 473
Prêts, autres immobilisations financières			439 584	439 584
TOTAL			8 585 057	8 585 057
TOTAL GENERAL		879 375	48 698 025	48 698 025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	837 811	46 499		884 310
Constructions sur sol d'autrui	2158 147	356 435		2 514 581
Installations générales agencements aménagements constr.	4 168 560	700 699		4 869 259
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 575	13 825		93 400
Installations générales agencements aménagements divers	1 481 954	116 997		1 598 951
Matériel de transport	43 618			43 618
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 163 832	733 819	879 375	13 018 276
TOTAL	21 095 686	1 921 774	879 375	22 138 085
TOTAL GENERAL	21 933 497	1 968 273	879 375	23 022 395

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob .incorporelles TOTAL	46 499				
Constructions sur sol d'autrui	356 435				
Instal. générales agenc.aménag.constr.	700 699				
Instal. techniques matériel outillage indus.	13 825				
Instal. générales agenc.aménag. divers	116 997				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	733 819				
TOTAL	1 921 774				
TOTAL GENERAL	1 968 273				

⇨ **Actif Circulant**

Stocks

Les stocks du magasin de Généthon sont valorisés selon la méthode FIFO sur la valeur Hors Taxe des articles.
Les entrées en stocks correspondent au montant des achats stockés, les sorties sont valorisées en méthode FIFO ou selon les numéros de production des articles pour le stock détenu hors magasin Généthon.
Les stocks concernent des matières premières, du petit matériel de laboratoire, des fournitures consommables et des produits en cours et produits finis ;
Les stocks font l'objet d'un inventaire physique.
Les stocks de produits en cours et de produits finis ne représentant pas de valeurs économiques, sont totalement dépréciés pour un montant de 9 637.0 keuros.
Les autres stocks n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation.

Etat des créances

a) Créances clients et comptes rattachés :
Au 31 décembre 2020, le montant brut du poste clients s'élève à 33 117.6 keuros.
Le poste clients correspond essentiellement à la facturation de royalties ainsi qu'à des facturations de prestations en fin d'année.

b) Autres créances :
Ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 5 367.7 keuros. Il comprend la créance de TVA pour 2 224.0 keuros correspondant notamment à la demande de remboursement de crédit de TVA de novembre et Décembre 2020, la créance pour le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (2017 à 2018) pour 481.4 keuros, et le remboursement du trop versé de la CVAE pour un montant de 287.2 keuros.
Le reste est essentiellement constitué de subventions européennes et de divers financements publics et privés. Ces subventions à recevoir sont constatées au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts éligibles, conformément aux conventions signées.

c) Charges constatées d'avance
Il s'agit des charges d'exploitation facturées en 2020 et se rapportant à l'année 2021 et suivantes.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	439 584	135 530	304 054
Autres créances clients	33 117 632	33 117 632	
Personnel et comptes rattachés	1 527		1 527
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 482	1 482	
Impôts sur les bénéfices - CIR-CICE	481 386	259 732	221 654
Taxe sur la valeur ajoutée	2 223 953	2 223 953	

Autres impôts, taxes et versements assimilés	287 236	287 236	
Diverses créances	1 268 850	1 268 850	
Groupe et associés	55 816		55 816
Débiteurs divers	1 047 473	1 047 473	
Charges constatées d'avance	6 878 576	6 853 093	25 483
TOTAL	45 803 515	45 194 981	608 534

2. PASSIF

⇨ **Fonds Associatifs**

a) Tableau des mouvements des Fonds Associatifs :

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Ecarts de Réévaluation - Mali de fusion	-5 057 331				- 5 057 331
Report à nouveau	10 666 837	2 621 217			13 288 054
Résultat de l'Exercice	2 621 217	- 2 621 217		11 659 953	- 11 659 953
Apport avec droits de reprise AFM	8 421 421				8 421 421
Subventions d'Investissement	15 576 526		79 665	1 265 274	14 390 917
TOTAL des Fonds Associatifs	**32 228 670**	**0**	**79 665**	**12 925 227**	**19 383 108**

Le mali de fusion qui s'élève à 5 057.3 keuros existe depuis le 01/07/1995 date de la création de Généthon II.
Par une convention en date du 18 octobre 2012, l'AFM a transformé en apport avec droit de reprise, l'avance de 8 421.4 keuros qu'elle avait consentie à Genethon lors de sa création.

b) Détail des mouvements des Subventions d'équipement

Tableau des mouvements des subventions d'équipement :

	Subvention d'équipement à fin 2019	Dotation 2020	Reprise 2020	Réintégrations 2020	Subvention d'équipement à fin 2020
1.1- AFM SUBV. D'EQUIPEMENT	**3 298 751**		**- 734 595**	**290 552**	**2 854 708**
REGION 2005	*1 584*			*- 1 100*	*484*
REGION : SESAME 2000	*0*		*-51 260*	*51 260*	*0*
REGION : SESAME 2002	*0*		*-88 838*	*88 838*	*0*
REGION : DIM BIO 2015	*8 210*			*- 1 592*	*6 618*
REGION : DIM BIO 2016	*22 364*			*- 4 879*	*17 485*
REGION : EADN 2014	*133*			*- 133*	*0*
REGION : EADN 2015	*156*			*- 156*	*0*
REGION : EADN 2016	*3 656*			*- 417*	*3 239*
REGION : ANR	*9 094*	*79 665*		*- 2 777*	*85 982*
CONSEIL GENERAL : 2002	*0*		*-2 171*	*2 171*	*0*
CONSEIL GENERAL : ASTRE 2014	*24 047*			*- 4 483*	*19 564*
CONSEIL GENERAL : EADN 2015	*1 165*			*- 1 165*	*0*

CONSEIL GENERAL : EADN 2016	*4 487*			-	*4 487*
CONSEIL GENERAL : EADN 2017	*3 656*			- *417*	*3 239*
CONSEIL GENERAL : EADN 2017	*3 656*			- *417*	*3 239*
CONSEIL GENERAL : EADN 2019	*3 972*			- *833*	*3 139*
INSERM 2015	*36 655*			- *6 500*	*30 155*
1.2- TOTAL SUBV. D'EQUIPEMENT HORS AFM	**122 835**	**79 665**	**-142 269**	**117 400**	**177 631**
AFM	*3 148 002*			- *214 880*	*2 933 122*
CONSEIL GENERAL	*4 203 075*			- *271 372*	*3 931 703*
REGION IDF	*4 803 863*			- *310 110*	*4 493 753*
2- SS-TOTAL SUBV. CONSTRUCTION	**12 154 940**	**0**	**0**	**- 796 362**	**11 358 578**
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	**15 576 526**	**79 665**	**- 876 864**	**- 388 410**	**14 390 917**

La réintégration de ces subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.

⇨ **Provisions**

Provisions pour risque :
Elles concernent des litiges Clients pour 10 893.4 keuros et auprès des prud'hommes pour 200 keuros.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite
Cette provision a été calculée à partir des éléments suivants, en conformité avec les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel- (ANI) du 11 janvier 2008, repris par la loi de modernisation du marché du travail en date du 25 juin 2008 : âge et ancienneté des salariés, taux de progression des salaires 1%, taux d'actualisation 0.34%, taux de mortalité retenue TD00-02, âge de départ à la retraite retenu 65 ans. Ces dispositions portent ainsi les indemnités de départ à la retraite à 1/5ème de mois par année d'ancienneté, auquel s'ajoute 2/5ème de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté. Cette année, le calcul de l'IDR se traduit par un ajustement de la dotation de + 264.5 keuros qui porte l'estimation 2020 des engagements de retraite à 1 988.6 keuros.

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	7 320 675	13 161 559		9 388 815	11 093 419
Pensions et obligations similaires	1 724 090	264 505			1 988 595
TOTAL	9 044 765	13 426 064		9 388 815	13 082 014

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation					
Sur stocks et en cours	7 662 943	9 110 928		7 136 875	9 636 995
TOTAL	7 662 943	9 110 928		7 136 875	9 636 995
TOTAL GENERAL	16 707 708	22 536 992		16 525 691	22 719 009
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		22 536 992		16 525 691	
financières					

⇨ **Dettes**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : *17* 846.0 keuros. Il s'agit du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) accordé par la BNP Paribas pour un montant de 16 500 keuros et d'un emprunt également contracté auprès de la BNP Paribas pour une durée de 7 ans pour l'acquisition d'immobilisations pour lequel le remboursement de l'année 2020 s'élève à 442.8keuros.

Emprunts et dettes financières divers : concernent l'avance accordée par l'AFM pour un montant de 4 370 keuros à laquelle s'ajoute les dépôts et cautions reçus suite à la location du bâtiment situé à Corbeil-Essonnes.

Autres dettes : Cette rubrique comprend essentiellement la rétrocession des licences dues à divers organismes pour un montant de 12 230.4 keuros, à la ligne de prêt de l'AFM qui s'élève à 541.7 keuros ainsi que des dettes envers des tiers pour 424.9 keuros.

Produits constatés d'avance :
Ils sont constitués par des financements et du Chiffre d'affaires pour un montant de 2 295.3 keuros constatés en 2020 mais se rapportant aux exercices suivants.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 500 452	16 500 452		
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 345 590	445 663	899 927	
Emprunts et dettes financières divers	816 010		474 996	341 014
Fournisseurs et comptes rattachés	6 871 023	6 871 023		
Personnel et comptes rattachés	445 548	445 548		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	801 272	801 272		
Taxe sur la valeur ajoutée	53 453	53 453		
Autres impôts taxes et assimilés	211 289	211 289		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	277 516	277 516		
Groupe et associés	4 370 000	4 370 000		
Autres dettes	13 197 601	12 655 929		541 672
Produits constatés d'avance	2 295 251	2 295 251		
TOTAL	47 185 005	44 927 396	1 374 923	882 686
Emprunts remboursés en cours d'exercice	442 821			

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Notes sur le Compte de Résultat

⇨ **Les charges**

Charges exceptionnelles : *Néant*

Impôts sur les bénéfices : - 3 184.0 *keuros*
Il s'agit de la comptabilisation du Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'année 2019.

⇨ **Les produits**

- Les prestations de services représentent 12 864.3 keuros en 2020. Elles sont enregistrées à la réalisation des prestations.

- Subventions d'exploitation : Il s'agit des subventions européennes pour 1 247.8 keuros, de la subvention PGT-Démonstrateurs Préindustriels pour 959.3 keuros et de subventions diverses pour -19.0 keuros.

Les redevances de brevets sont comptabilisées en « **Autres produits** ».

Produits financiers : Ils s'élèvent à 284.2 keuros en 2020 : Il s'agit essentiellement de gains de change pour 276.0 keuros.

Produits Exceptionnels : pour un montant de 1 276.9 keuros. Ils correspondent essentiellement aux réintégrations de la quote-part des dotations correspondant aux financements AFM d'équipement pour 444.0 keuros, pour 796.4 keuros à la construction du bâtiment Bioprod et pour 24.9 keuros aux autres subventions.

Evaluation des Contributions : *1 749.4* keuros
Les montants mentionnés sous cette rubrique correspondent à la valorisation des salaires des collaborateurs salariés des organismes extérieurs (Inserm, Cnrs et Université d'Evry) détachés à Généthon et aux achats passés sur des crédits gérés par l'INSERM et l'Université d'Evry.

	2020
Personnel	**1 619.2**
Autres achats	**130.2**
Total	**1 749.4**

Effectif Salarié :

Effectif salarié moyen 2020 : 186.9

Effectif salarié cadre : 123.8 ETP
Effectif salarié non-cadre : 58.9 ETP
Total effectif salarié : 182.7 ETP

Informations relatives au CICE : L'association n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme, mais a reçu le remboursement du CICE de l'année 2016 pour un montant de 210.6 keuros.

Rémunération des dirigeants :
En application de l'article 20 de la loi n°2006-586, l'association doit indiquer, dans l'annexe des comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles. Les plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Ces trois personnes ne sont pas rémunérées.

Honoraires du Commissaire aux comptes
Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission légale pour la certification des comptes ont été comptabilisés pour 16 000 € HT sur l'exercice 2020.
Les honoraires du Commissaire aux Comptes relatifs aux services autres que la certification des comptes, ont été comptabilisés pour 6 100 € HT sur l'exercice 2020.

Engagements hors bilan

Le programme ADNA étant terminé, Généthon versera à l'Oséo, en cas de commercialisation du produit, objet du programme, un retour financier représentant 5% du chiffre d'affaires généré à l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 21.4 M€. Au-delà d'un seuil correspondant à 177% de l'avance remboursable totale effectivement versée à Généthon, Généthon effectuera un versement complémentaire de 2,5% du chiffre d'affaires. Le montant total des remboursements est plafonné à 36 M€ et la durée maximale des remboursements est fixée à douze ans à compter de la première année de mise sur le marché.

Une avance remboursable a été accordée à Généthon dans le cadre d'un programme d'Investissement d'Avenir financé par BPI France. A fin 2020, deux versements pour un total de 474 996 euros ont été perçus par Généthon (en 2015 : 259 600 euros et en 2018 : 215 396 euros sous forme d'avance remboursable, sur un montant total prévu de 649 keuros). Ainsi, il est prévu qu'en cas de succès commercial, Généthon devra la somme de 499 keuros (actualisable), remboursable sur 3 ans, à compter de la perception de revenus d'exploitation, par 2 annuités de 173 keuros et une dernière annuité de 153 keuros.